



Direction de la voirie et des déplacements
Service des canaux
Service de la Navigation du Réseau Fluvial de la Ville de Paris

AVIS À LA BATELLERIE

N° 2019 /63

CANAL DE L'OURCQ À GRAND GABARIT BASSIN DE LA VILLETTE

Les usagers du réseau fluvial de la Ville de Paris sont informés de l'ouverture de la baignade en milieu naturel et de la cohabitation d'activités nautiques multiples dans le bassin de la Villette du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2019.

Il est rappelé à tous les conducteurs naviguant sur le canal de l'Ourcq à grand gabarit, et plus précisément sur le Bassin de la Villette, à Paris 19^{ème}, que pour la sécurité de tous, il convient :

- de **dévier la navigation aux bateaux en rive droite avec un alternat et priorité à l'avalant** jusqu'au 15 septembre 2019,
- de **ne pas créer de remous dans la traversée du bassin,**
- d'interdire la navigation aux bateaux de fret sur le bassin de la Villette aux heures d'ouverture au public de la baignade (11h00 à 21h00)

En cas de perte de contrôle d'un bateau, il est demandé à son conducteur d'utiliser les signaux sonores suivants :

- d'abord « 4 sons brefs » signifiant : « je ne suis pas maître de ma manœuvre »,
- suivis, si nécessaire, « d'une série de sons très brefs » signifiants : « danger imminent d'abordage ».

Paris, le 28 mai 2019

L'Ingénieur Général
Chef du Service des Canaux
Chef du Service de la Navigation
Du réseau Fluvial de la Ville de Paris

P/Pierre CHEDAL-ANGLAY

